



Rapport de la Commission financière

Budget 2023

(du 16 novembre 2022)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour Les Vert.e.s M. Jean-Emmanuel Lalive
Mme Ilinka Guyot
M. François Perret
M. Christian Piguët, vice-président

Pour le PLR M. Maël Iseli, président
M. Cédric Haldimann
M. Alain Vaucher

Pour le PS M. Pierre-Alain Borel
M. Karim Djebaili
Mme Silvia Locatelli

Pour le POP M. Karim Boukhris
Mme Françoise Jeandroz
Mme Lara Zender, rapporteure

Pour l'UDC M. Jean-Pierre Brechbühler
M. Andy Favre

Composition du Conseil communal

M. Patrick Herrmann, président, directeur du dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

M. Jean-Daniel Jeanneret, vice-président directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

M. Thierry Brechbühler, directeur du dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

M. Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

M. Théo Bregnard, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière s'est réunie à cinq reprises, à savoir le 18 août, le 15 septembre, le 27 octobre, le 7 et le 16 novembre 2022.

Le Conseil communal a participé aux cinq séances (exceptés M. Théo Bregnard et M. Thierry Brechbühler lors de la séance du 18 août), accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann cheffe du service des finances (exceptée lors de la séance du 18 août).

Mme Virginie Rais, secrétaire du DEFASI, s'est chargée de la prise de notes et de la rédaction des procès-verbaux de la Commission financière.

En amont des séances sur le budget 2023, la Commission financière a préavisé favorablement 2 points de la Commission immobilière et foncière, lors de la séance du 18 août, à savoir : le développement de l'entreprise Greubel Forsey SA sur les biens-fonds 6711, 6712, 6721 et 6991 du cadastre des Eplatures, ainsi que la vente du bien-fonds 19943 du cadastre de la Chaux-de-Fonds (Foyard Ouest) pour la construction d'une villa.

Deux commissaires ont démissionné de la commission depuis la présentation des comptes 2021, il s'agit de M. Sven Erard, remplacé par M. Jean-Emmanuel Lalive (Vert.e.s), ainsi que M. Julien Gressot, remplacé par Mme Françoise Jeandroz (POP).

Présentation générale du budget 2023

Le Conseil communal a exposé une première version du budget en septembre avec un déficit de CHF 15.9 millions, avant de revenir en octobre avec la version soumise au présent vote, présentant un déficit à CHF 14.9 millions. Ce budget se détériore de CHF 565'000.- face au budget 2022 et de CHF 4.5 millions face aux comptes 2021. Le Conseil communal propose un prélèvement de CHF 1.8 millions à la réserve de politique conjoncturelle. Le déficit économique est estimé à CHF 22.5 millions par le Conseil communal, ce qui présente un déficit moindre de CHF 1.1 millions face au budget 2022, mais se péjore de CHF 3 millions face aux comptes 2021.

Les raisons de ce déficit de CHF 22.5 millions, qui est avant tout un déficit de revenus, sont connues. Il s'agit pour les charges d'une augmentation de la facture sociale, en premier lieu des subsides LAMal, d'une augmentation des biens services et marchandises de plus de 25%, due à la crise géopolitique et d'une augmentation des charges salariales, due à l'augmentation de l'IPC de 3.5%, de l'octroi des échelons quantitatifs et qualitatifs et d'une augmentation de 3.16 EPT (SCAS, SIS et parascolaire). Répondant à une question d'un commissaire, le Conseil communal annonce qu'il souhaite continuer d'appliquer l'IPC tant à la hausse qu'à la baisse.

L'augmentation des charges n'est pas suffisamment contrebalancée par l'augmentation des revenus. Cela découle en grande partie d'un manque de reconnaissance de la part du Canton, comme pour les charges géotopographiques ou le soutien au MIH, et d'une politique fiscale, basée sur l'imposition des personnes physiques, défavorable au modèle économique de la Ville. Au vu de l'inflation, la Commission financière ne peut que féliciter le Conseil communal pour avoir su contenir l'augmentation des charges.

Les revenus fiscaux augmentent de CHF 6 millions face au budget 2022 et de CHF 5 millions face aux comptes 2021. Les revenus sur les personnes morales restent, au vu de la politique fiscale, toujours bien en deçà des revenus sur les personnes physiques ou des revenus de l'impôt sur les frontalier.ère.s. Ces différences sont une des causes du déficit de recettes que rencontre la Ville.

Plusieurs éléments extraordinaires viennent améliorer le budget. Il s'agit, comme ces dernières années, d'un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, de CHF 1.8 millions, de la réévaluation de la participation de Viteos de CHF 3.5 millions (en diminution de 2% face au budget 2022) et de la vente d'immeubles et de terrains pour CHF 2.2 millions. Ces différents éléments permettent de diminuer de CHF 7.6 millions le déficit. Il est à noter qu'il n'y a plus cette année de réévaluation du terrain ARESA et que la diminution, par rapport au budget 2022, de CHF 1.7 millions présente un budget qui tend à être moins tributaire de ces éléments extraordinaires.

Le montant des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances s'élève à CHF 26.8 millions. Ce montant, bien que réduit de CHF 1.3 millions avec le retard des travaux du MIH, est le signe d'une politique dynamique de la part de la Ville, ainsi que d'une volonté de mettre en place davantage de projets d'envergures, tels que la piscine, la rénovation du MIH et du parc des musées ou encore la patinoire.

Lors de la séance du 27 octobre, les commissaires PLR ont proposé trois amendements demandant une baisse totale de CHF 50'000 des subventions prévues au budget. Il est en premier lieu proposé de maintenir la subvention à l'association pour la défense des chômeurs à CHF 16'000.- au lieu des CHF 18'000.- prévus par le budget. Après discussion, la Commission refuse par 10 voix contre 5 cet amendement.

Le deuxième amendement propose de supprimer l'augmentation de CHF 6'000.- pour le printemps culturel (événement bisannuel comme le précise le Conseil communal). Après discussion, la Commission refuse par 12 voix contre 3.

Le troisième amendement vise à diminuer de CHF 15'000.- la subvention « Cultures autres ». Cela, afin que cette subvention reste à CHF 80'000.- comme au budget 2022. Après discussion, la Commission refuse par 10 voix contre 5.

Face à ces amendements, plusieurs commissaires soulignent qu'au vu de l'inflation, qui touche tout autant la Ville que ces associations et institutions, l'augmentation de CHF 50'000.- dans les subventions reste contenue. Le Conseil communal explique également que certaines augmentations sont en lien avec des engagements de la part du Canton, dans le but de démultiplier les soutiens.

Ces budgets ne sont guère optimistes, mais démontrent une bonne maîtrise des charges au vu de l'inflation et de l'augmentation de l'IPC. Répercuter sur les salaires l'augmentation de l'IPC est un signe important de la part du Conseil communal, d'autant plus après le gel pendant plusieurs années des échelons qualitatifs et quantitatifs, permettant ainsi d'indexer les salaires sur le renchérissement.

Les défis de ces prochaines années, notamment avec la fin du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, consistent à mettre en place avec le Canton une péréquation géo-topographique plus réaliste aux vu des charges que rencontrent les communes d'altitude, ainsi qu'une meilleure reconnaissance et donc un soutien au MIH via la loi sur la sauvegarde du patrimoine. Ces défis se concentrent également sur la domiciliation, seul moyen efficace, d'augmenter durablement les revenus fiscaux. Une évolution positive de la démographie doit être au centre des préoccupations du Conseil communal, notamment via les nombreux investissements et futurs projets de la Ville.

Prises de positions des représentant-e-s des groupes

Préavis du groupe Les Verts

Le budget 2023, avec CHF 283 millions de charges et CHF 14,9 millions de déficit, a été examiné par les commissaires vert-e-s qui en recommandent l'acceptation. Le déficit est quasi identique à celui de 2022 (+0,6 million) et les investissements de CHF 41 millions sont identiques à 2022.

Ce résultat, même déficitaire, est à saluer, car il est nettement plus difficile, en ces temps de grande volatilité (covid, guerre, climat, biodiversité) d'établir un budget.

Les Vert-e-s se posent la question de savoir si ce budget va dans la bonne direction compte tenu des très graves menaces qui planent sur notre planète. La réponse est OUI et NON.

« NON pas encore », ce budget ne reflète pas encore la remise en cause de l'indicateur de croissance PIB, alors que l'on sait devoir aller vers une économie décarbonée, vers la sobriété, sans pillage de la nature, sans gaspillage. Bref une économie qui retrouve du sens, qui recrée un lien respectueux avec la nature, une économie que l'on appelle aujourd'hui post-croissance, citée dans le livre de T. Parrique, « ralentir ou périr ». Il y a

également lieu de changer d'indicateur en prenant un nouvel indicateur appelé le PIV, Produit Intérieur Vert.

MAIS nous disons OUI à ce budget 2023, car il soutient des mesures et de futures réalisations qui vont faire de la Chaux-de-Fonds une ville où il fait bon vivre. Ce qui était impossible devient possible, des projets culturels, sportifs et les aménagements urbains sont en voie de réalisation.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR relèvent la politique volontariste de La Chaux-de-Fonds en regard des investissements budgétés pour 2023 pour plus de CHF 42 millions, politique que le PLR a soutenu ces dernières années. Il souhaite néanmoins que les investissements se limitent à CHF 40 millions dans les budgets futurs, tant que la ville présente des comptes déficitaires. Le PLR se réjouit des efforts de modernisation des infrastructures dans un but de rajeunissement et d'attraction résidentielle.

Il n'en demeure pas moins que le budget 2023, malgré des prévisions optimistes en termes de recettes, présente un déficit de CHF 15 millions ce qui demeure très inquiétant. Les causes en sont en partie connues : les surcharges de centre que partiellement intégrées dans la péréquation, la perte d'habitants et des entreprises prestigieuses qui n'ont pas leur siège en ville. Nous relevons qu'en extrapolant le PFT, la fortune sera inférieure à CHF 40 millions avant 2028. Cependant, il est de notre devoir de ne pas s'arrêter à ce constat et de continuer à développer des synergies avec les communes voisines et également d'être prudent avec nos dépenses de fonctionnements. C'est dans cet esprit que le groupe PLR proposera certains amendements freinant l'augmentation des subventions et demandant le retour du journal Le Tourbillon à son format initial.

Les représentants du groupe PLR ne peuvent pas se prononcer sur l'acceptation tel quel du budget 2023 et arrêteront leur position en fonction des décisions prises par le Conseil général.

Préavis du groupe PS

Nous voici à nouveau face à un contexte incertain qui rend toute prévision difficile. Si le groupe PS est satisfait que les finances communales aient relativement bien résistées aux effets de la pandémie, la guerre en Ukraine,

l'approvisionnement énergétique et l'inflation constituent de nouveaux défis de taille à relever.

Le déficit projeté de CHF 14.9 millions, proche de celui du budget 2022, demeure une source d'inquiétude et constitue un nouveau reflet du problème de recettes de notre Ville. Les réformes fiscales menées ces dix dernières années ont appauvri la Ville. La comparaison des recettes fiscales des entreprises avant 2012 et aujourd'hui, alors que l'économie est en plein essor, en est encore une preuve flagrante. Les solutions de réajustement sont connues et nous en appelons une nouvelle fois à ce que l'État entende cette réalité.

Malgré tout, La Chaux-de-Fonds est vivante. Son dynamisme événementiel et culturel, la relance de sa politique économique, ses projets et surtout l'effort tant de la société civile que de l'ensemble de l'administration en sont la clé. Nous saluons et soutenons le Conseil communal dans sa volonté de ne pas prêter ce dynamisme en continuant à soutenir ces actions et en prévoyant les investissements nécessaires notamment dans la perspective de capitale culturelle 2025. L'histoire nous démontre que les économies mal pensées peuvent coûter cher.

Le groupe PS acceptera le budget 2023 et remercie l'ensemble de l'administration communale ainsi que le Conseil communal pour le travail fourni.

Préavis du groupe POP

Les commissaires POP accepteront le budget tel que présenté. Pour arriver à ce résultat, certes très déficitaire, le Conseil communal a préalablement fait des choix, retranché nombre de dépenses qui, pourtant, correspondent à des besoins réels. C'est le dilemme de notre collectivité (comme bien d'autres) : maîtriser les charges sans briser la nouvelle dynamique initiée par la fin de l'austérité. Nous rappelons que cette situation est due à un manque de recettes.

La plupart des coupes ayant déjà été négociées au sein du Conseil communal, il ne nous paraît pas opportun de procéder à de nouvelles restrictions. Les options choisies nous paraissent déjà à la limite du tenable tant au niveau des dépenses que des investissements.

Parmi les choix opérés, nous saluons l'octroi des échelons et l'adaptation des salaires à l'IPC pour le personnel communal. Cela constitue un pas nécessaire mais la discussion sur le rattrapage des échelons gelés durant les années d'austérité devra avoir lieu dans un avenir proche. Ceci d'autant plus qu'actuellement ces salaires se situent à près de 15 % de moins que dans des collectivités similaires.

La hausse apparente des subventions, permet de rattraper une partie des coupes subies par le tissu associatif de notre ville, un milieu fort dépendant du bénévolat. C'est une nécessité pour ces associations fort malmenées par l'austérité à laquelle sont venus s'ajouter le covid et l'inflation actuelle.

Préavis du groupe UDC

Une fois de plus, le groupe UDC fait part de sa plus grande inquiétude face à l'avenir. Comme nous l'avions déjà exprimé lors du dernier exercice, nous ne pouvons plus nous satisfaire d'un budget dont le déficit avoisine les 15 millions de francs. Surtout que cette situation devient pérenne ce qui nous préoccupe au plus haut point.

Malgré la dynamique positive qui règne au sein de notre ville et les grands projets à venir, les perspectives financières à moyen terme ne sont guère réjouissantes et ne laissent pas entrevoir de nouvelles recettes permettant de retrouver un équilibre budgétaire. Il s'agira donc d'agir sur les charges de personnel notamment, qui sont en constante augmentation, mais également de faire des choix. Bien que nous ne souhaitons pas retomber dans l'austérité, il est aujourd'hui nécessaire de trouver des solutions viables sur le long terme. Que ce soit au travers d'une meilleure répartition de l'imposition des personnes morales, ou d'une diminution des reports de charges de l'état sur les communes, il devient pressant que l'autorité cantonale assume ses responsabilités et devienne un partenaire plutôt qu'un adversaire !

Pour le groupe UDC cette situation n'est plus acceptable et nous pensons qu'il faut agir avant qu'il ne soit trop tard c'est pourquoi nous refuserons ce budget 2023 tel que présenté.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présent.e.s.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présent.e.s.

Approbation du budget 2023

Le budget 2023 tel que présenté par le Conseil communal est approuvé à la majorité des membres présent.e.s par 9 voix contre 2 et 3 abstentions.

Remerciements

La Commission financière tient à remercier chaleureusement tou-te.s les collaboratrices et collaborateurs de la ville de La Chaux-de-Fonds, qui ont accueilli les sous-commissaires, pour leur travail.

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, pour leur participation et la qualité de leurs réponses.

La Commission financière remercie également Mme Virginie Rais pour la qualité de ses procès-verbaux et aussi de l'organisation du casse-croûte qui a été très apprécié.

Pour la Commission financière
Lara Zender
Rapporteure